

TRIFOUILLETTE® BLANCHE Kids 2026

1^{ère} édition

Règlement

Article 1 : LA TRIFOUILLETTE® BLANCHE KIDS

L'association Cap Running Igny organise une course nocturne pour jeunes, le samedi 7 Février 2026.

Article 2 : DEPARTS, PARCOURS et SIGNALÉTIQUE

Le départ et l'arrivée sont localisés place de l'Eglise, rue de l'Eglise à Igny (91430).

Le départ a lieu à 18h30.

Le parcours de 3,2km, emprunte principalement les rues des villes d'Igny et un chemin dans les Bois Brûlés.

Le temps limite imparti aux coureurs pour terminer l'épreuve est de 45min.

Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

Des coureurs et/ou des cyclistes, ouvriers et serre-files, encadrent la course.

La sécurité sera assurée par les signaleurs disposés sur le parcours, ainsi que par un ouvrier. Ces présences permettent une orientation des coureurs sur le parcours. Au besoin, un fléchage pourra être ajouté à certains endroits.

Article 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les courses sont ouvertes aux jeunes ayant entre 13 et 16 ans. Cette course est limitée à 20 dossards.

Les inscriptions se font par internet, sur le site <https://www.billetweb.fr/trifouillette-blanche-kids>, jusqu'au jeudi 5 février 2026 à minuit ou avant si la limite des 20 inscriptions est atteinte.

Montant de l'inscription sur Billetweb: 8€

Montant de l'inscription sur place : 10€

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 4 : LICENSES, CERTIFICATS MEDICAUX ET AUTORISATIONS

Participants licenciés :

Les courses sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence FFA, d'un Pass Running ou d'un Pass J'aime Courir en cours de validité à la date de la compétition.

Les jeunes licenciés à la FFA devront fournir une photocopie de leur licence 2025-2026.

Participants non licenciés :

Tout participant non-licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie portant les mentions de non contre indication à « **la pratique de la course à pied en compétition** » ou de « **la pratique à l'athlétisme en compétition** » datant de **moins d'un an à la date de la course.**

Autorisation parentale :

Une autorisation parentale est obligatoire.

Elle sera signée par un parent ou tuteur légal à l'inscription ou au retrait du dossard.
(modèle disponible sur le site <https://www.caprunningigny.fr/trifouillette-blanche-kids>).

Article 5 : DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu au village Trifouillette® Blanche, place François Collet, 91430 Igny, le samedi 7 Février 2026 de 14h00 à 17h30.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 6 : EQUIPEMENTS

Les participants doivent s'équiper au minimum des équipements suivants :

Lampe frontale et/ou pectorale,

Chaussures de trail ou de course à pied (une partie du parcours passe dans les chemins)

Vêtements chauds

Article 7 : CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Il n'est pas fait de classement officiel pour ces courses.

Une médaille souvenir est donnée à chaque arrivant.

Article 8 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement final sera offert aux participants sur la zone village où a lieu l'arrivée de la course.

Article 9 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale est assurée par une antenne d'un organisme officiel de sécurité comme l'Unité Mobile Premiers Secours de l'Essonne (UMPS91), installée sur le village de la village Trifouillette® Blanche. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 10 : RESPONSABILITE / ASSURANCE

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents et/ou accompagnants avant et après la course.

Pendant la course, la responsabilité de l'organisation est assurée selon les termes du présent paragraphe.

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade. La protection sanitaire sera assurée par un organisme officiel (ref Article 8 : ASSISTANCE MÉDICALE). Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Article 11 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des enfants, l'association Cap Running Igny se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Aucun remboursement ne pourra être exigé des parents ou accompagnants.

Article 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les parents ou accompagnants / responsables légaux des enfants participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

Tout participant ou ayant-droit autorise expressément les organisateurs de la TRIFOUILLETTE® BLANCHE Kids à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "La TRIFOUILLETTE® BLANCHE Kids", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant ou son ayant-droit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Sauf opposition expresse de sa part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.